

Compte rendu Conseil de quartier Centre du Jeudi 24 Mars 2016

- M. le Maire,
- Mme Marie-Laure Burnichon, Présidente du conseil Centre,
- M. Edmond Bourgeon, Adjoint, en charge de la Sécurité, Tranquillité et Santé Publique, et Vice-Président du conseil de quartier Centre,
- les membres du conseil de quartier Centre,
 - M. Roland Mignard, Adjoint en charge de la Voirie et de l'Urbanisme,
 - M. Nicolas Reveret, Chef de Cabinet du Maire,
 - M. Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
 - M. Dominique Mattern, Responsable du Bureau d'Etudes Voirie, Ville de Roanne,
 - M. Olivier Jandard, responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
 - Mme Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

M. Bourgeon et Mme Burnichon accueillent l'assemblée, remercient les conseillers et les services pour leur présence. M. Bourgeon rappelle un des principes du règlement des séances de conseil de quartier : à l'instar des conseils municipaux, le public n'est pas autorisé à prendre la parole, sauf sur autorisation. Puis, Mme Burnichon déroule l'ordre du jour.

Le fleurissement de la Place des Promenades

Mme Ghislaine Murard rappelle l'historique depuis Février 2015, de la demande du conseil, en faveur du fleurissement de la Place des Promenades. Le conseil est satisfait des dernières réponses apportées par la Ville, la Place sera embellie au fil des saisons.

Une conseillère souligne la nécessité de créer un cheminement depuis le parking de l'immeuble Beaulieu, en direction du kiosque, pour « officialiser » le passage régulier des piétons à travers les plantations, ainsi piétinées. M. Piat sera saisi de cette remarque.

Friche Gambetta

M. Mattern présente un diaporama des aménagements de la friche, qui prévoient essentiellement l'installation de jeux de récupération, jeux de hand-ball, tables de pique-nique adaptées aux PMR et bancs, clôtures et corbeilles à papier, contrôles d'accès pour supprimer le stationnement sauvage, et enfin un espace réservé pour les chiens, dans l'objectif d'un lieu de détente pour tous les Roannais. Les travaux d'un budget de 40 000 €, débuteront prochainement, et seront achevés pour cet été.

Mme Burnichon rappelle que ces aménagements répondent à un souhait initial du conseil de quartier, formulé lors de sa première marche active ; les conseillers s'en réjouissent. Elle souligne toutefois, que cet aménagement demeure provisoire, puisqu'un nouveau projet immobilier pourrait voir le jour sur cet espace.

Le Maire conforte les propos de Mme Burnichon : un projet immobilier important avait effectivement été prévu sur cette friche, sous l'ancien mandat, aux fins d'une création de logements locatifs sociaux. Or, au regard du quota de logements sociaux, largement dépassé à Roanne, et de la vacance importante sur l'existant : 2000 logements sociaux vides ne trouvent pas preneurs, ce projet n'était pas opportun et a donc été stoppé.

En réponse à Mme Chamussy, M. le Maire rajoute que la Ville de Roanne est allée bien au-delà de ce qu'elle devait réaliser en matière d'offres de logements aux populations défavorisées : la législation oblige les communes à disposer de 20% de logements sociaux, et la ville de Roanne en dispose de 32%. Ophéor est lui-même en capacité de satisfaire toutes les demandes de logement social, et ses listes d'attente ne sont composées que par un public en demande d'un autre type de logement.

En matière de logements sociaux, il importe aujourd'hui de raisonner de façon intercommunale et d'équilibrer leur répartition avec les communes de l'agglomération ; c'est l'objet d'un travail de la Ville de Roanne avec la délégation interministérielle des territoires.

La Ville de Roanne n'en poursuit pas moins le renouvellement de ses logements sociaux, mais par petites unités, comme ceux inaugurés récemment rue d'Urfé, ou ceux programmés Fg Clermont, en faveur d'une véritable mixité sociale.

Par ailleurs, la ville ne dispose que très faiblement de produits qualitatifs, c'est pourquoi, 60 logements, de qualité, par tranche de construction de 20 logements, sont programmés Place de Loire, pour répondre à des besoins identifiés. Ce projet se concrétisera dès l'aboutissement de la révision du PLU, fin 2016.

S'agissant de la friche Gambetta, un tel espace en centre-ville ne pouvait cependant pas rester en l'état ; c'est pourquoi, la Ville, sur proposition du conseil de quartier, a décidé de l'aménager, à moindre coût, pour permettre aux riverains et à l'ensemble des Roannais, de disposer d'un espace accueillant. A cet égard, M. le Maire remercie les services qui ont su, avec des moyens financiers restreints, produire un espace qualitatif.

Pour autant, oui, ce nouvel espace n'a pas vocation à perdurer, et le projet évoluera en fonction des propositions des promoteurs immobiliers.

M. Fattoretto : « pourquoi des logements de standing en Centre Ville se sont, en cinq ans, totalement dévalorisés, rendant leur vente impossible, et la Ville, malgré ce constat, projette t-elle la construction d'autres logements de même type? »

M. le Maire confirme, certes, la vente difficile de certains appartements de 30 ans, haut de gamme, et en explique les raisons. Aujourd'hui, les potentiels acheteurs d'appartements de qualité, recherchent soit des logements très anciens pour leur charme, soit préfèrent des appartements modernes, aux normes actuelles RT 2012, qui limitent considérablement les charges de chauffage. Or, le type d'immeuble évoqué par M. Fattoretto génère des charges énergétiques, souvent élevées, qui découragent les acheteurs.

A ce propos, M. le Maire souligne la volonté de Roannais Agglomération de rénover son parc immobilier ; un budget de 2 millions d'euros lui sera d'ailleurs consacré cette année, et se déclinera sous forme d'aides financières aux particuliers qui en feront la demande, à travers 3 dispositifs :

- **Rénov'ta Baraque** : une aide pour financer des travaux d'économies d'énergie dans une maison, sans condition de ressources pour son propriétaire.
- **Rénov'ta copro** : une aide pouvant couvrir 40% du montant HT des travaux d'une copropriété.
- **Rénov'tes locs** : une aide pouvant aller jusqu'à 10 000 € pour réhabiliter un logement vide et dégradé destiné à la location.

M. le Maire propose à Mme Burnichon d'organiser un temps d'échange sur ce sujet, avec Roannais Agglomération, de façon à ce que le conseil soit le relais de ces informations, auprès des habitants.

L'avancée des travaux rue Victor Basch

M. Mattern présente le diaporama des aménagements de la rue Victor Basch. (ci-joint)

L'ensemble de la voirie a été rénové. Le nom de la rue sera inscrit à chaque extrémité du parterre de la chaussée. Escaliers et pieds de marche ont été refaits. Les travaux devraient s'achever, comme prévu, au 8 Avril, après nettoyage de la dalle béton, application d'une résine de protection de la chaussée, installation de 5 pots intégrant un arrosage automatique, de bornes escamotables, de 5 lampadaires décoratifs, et de quelques signalisations de rue.

En réponse à un conseiller, M. le Maire reprecise le coût des gardes corps : 7900 €, et la maçonnerie :(escaliers et marches) 51 000 €, soit un total de 58 900 €, un chiffre bien inférieur aux 90 000 € annoncés initialement.

M. le Maire indique que les travaux, dont le calendrier est respecté, ont reçu une totale acceptation des riverains, malgré les nuisances dues au sablage ; à cet égard, une proposition d'indemnisation des commerçants, à hauteur de 300 €, pour permettre le nettoyage intérieur de leurs boutiques, sera présentée au prochain Conseil Municipal.

Enfin, M. le Maire annonce l'inauguration de cette rue rénovée, le Vendredi 3 Juin à 18h, pour permettre aux Roannais de s'approprier cette rue très animée du centre-ville. Les conseillers seront bien naturellement associés à son organisation. *A réception de ce compte-rendu, une réunion préparatoire est prévue le Vendredi 8 Avril, à 15 h à l'Hôtel de Ville.*

En réponse à M. Fattoretto, M. le Maire indique que le domaine public n'est pas assujetti à la taxe foncière. En revanche, si un propriétaire demande la réalisation d'une rampe d'accès sur le domaine public, cet aménagement sera soumis à une taxe.

M. Burnichon précise que le conseil demeurera attentif à ce que l'implantation des terrasses sur la rue soit compatible avec une totale circulation des PMR.

Les obligations en matière de cheminement PMR devront être respectées dans cette rue piétonnière, dont la seule tolérance sera concédée pour les accès aux garages des riverains, indique M. le Maire. Par ailleurs, en cas d'urgence, les consignes seront données aux commerçants pour libérer leurs terrasses et permettre ainsi le passage des secours. Enfin, les poubelles devront être descendues à l'angle de la rue Jean Jaurès ou bien remontée à l'angle de la rue Benoit Malon.

Autres questions de voirie et urbanisme

M. Thieffine rappelle plusieurs axes de travail de l'atelier urbanisme :

- Modification de la circulation autour de la Place du Marché, incluant plusieurs propositions à l'étude par les services de la Ville. Il s'agit principalement de libérer la circulation devant les bars et de faciliter l'entrée côté du commerce Kebab, souvent gênée par le stationnement de véhicules, par d'éventuelles modifications d'entrées et de sorties de la Place. Elles pourraient entraîner un déplacement de la borne d'accès coté commerce Torossian, ce à quoi M. le Maire n'est pas favorable, en raison du coût élevé de l'opération. La réflexion sur le sujet se poursuivra.

-Favoriser l'accès et le stationnement des riverains du centre-ville. M. le Maire répond que la problématique du stationnement des riverains du centre-ville est commune à toutes les villes. Pour autant, répondre favorablement à cette demande, c'est, en contre partie, limiter les places pour la clientèle des commerces, et desservir ainsi l'attractivité commerciale du centre-ville. M. le Maire rappelle que les résidents peuvent aujourd'hui bénéficier d'un abonnement sur les parkings hors hyper centre pour moins de 100 €/mois, et par ailleurs, des parkings privés sont ouverts à la location, en

centre- ville toujours, pour 30 €/mois. Enfin, pour conclure, il indique que cette problématique trouvera sa solution lorsque les 700 places du parking du futur centre commercial Foch Sully seront créées.

Rue Jean Jaurès. M. le Maire répond à plusieurs questions. S'agissant de la rénovation de la façade en bout de rue, une proposition de trompe l'œil pourrait être prochainement retenue. Par ailleurs, une étude en cours, du plan de circulation du centre-ville intègre la rue Jean Jaurès, et les propositions du conseil de quartier.

Puis, M. Jandard énumère les demandes en cours, formulées par le conseil, et les réponses apportées.

Tableau ci-joint.

Les modifications du secteur Jean Moulin-Raoul Follereau

M. Fattoretto : les Points d'Apport Volontaire situés à l'angle de la rue Molière ont été déplacés rue Raoul Follereau, sans que les riverains soient prévenus. M. Mattern répond que Roannais Agglomération, compétent dans la répartition des PAV, avait communiqué sur cette opération qui a regroupé les containers du secteur sur l'espace le plus opportun, facile d'accès aux riverains et aux camions de collecte. Cette modification a permis de gagner 6 places de stationnement, souligne M. le Maire, sans qu'aucun riverain ne soit gêné.

M. le Maire indique encore que, depuis la mise en route du chantier de construction sur l'espace de l'ex parking Jean Moulin, il n'y a eu aucune plainte de difficultés de stationnement. 86 places seront ainsi reconstituées. Des habitudes, certes, devront être modifiées en termes de changement de sens de circulation, la rue Jean Moulin devenant en sens unique. Des bandes rugueuses seront installées rue Raoul Follereau, pour sécuriser le carrefour Georges Martin/ Raoul Follereau. M. le Maire fait circuler le plan, et propose une présentation globale des aménagements lors d'un prochain atelier voirie.

Mme Jouhet sollicite une corbeille à papiers près des containers. M. le Maire répond que cela risque de favoriser de nouvelles incivilités de personnes qui déposeront toutes sortes de déchets. A cet égard, M. le Maire rappelle sa volonté de passer à une phase répressive. Les habitants seront informés par une signalétique apposée sur chaque container, des verbalisations en cas de non respect du tri. M. le Maire rappelle encore, que le nettoyage aux abords des containers nécessite le passage d'équipes dédiées jusqu'à 4 fois/jour, et coûte à Roannais Agglomération 250 000 €/an.

La campagne de communication sera également étendue au thème de la déjection canine, autre incivilité récurrente et intolérable, qui coûte 150 000 €/an à la collectivité.

Parvis des Minimes

Mme Burnichon rappelle une réunion, hier, des conseillers avec M. Lorton du Bureau d'Etudes Environnement de la Ville. Il leur a présenté le réaménagement du parvis, qui prévoit un renouvellement de ses accès, sa réfection et de l'embellissement paysager.

Le projet « Bords de Loire »

M. le Maire commente un diaporama qui présente les différentes phases du projet. Ci-joint.

Première phase (en rouge sur le diaporama) : Place de la Loire, les berges de la Loire, le square des Martyrs de la Résistance, « la rue sans nom », la passerelle qui enjambera le Renaison, ainsi que les immeubles en fond de parcelle.

2ème phase (en bleue sur le diaporama), réalisée en 2020, au prochain mandat : Esplanade des Mariniers, réfection de la traversée de l'ex-RN7, réorganisation du carrefour Dorian.

Des riverains de la rue Pierre Dépierre, présents ce soir, déplorent, selon eux, un manque d'information sur ce projet qui impacte directement leur rue, et expriment leur vive inquiétude. M. le Maire répond que ce projet, présenté en Conseil Municipal et au cours de plusieurs réunions publiques, a pourtant fait l'objet d'un vaste plan de communication. Il rappelle que les travaux ne démarreront pas avant la fin de cette année 2016 ; s'agissant de la rue Pierre Dépierre, seule la portion du Creux Granger au rond-point est concernée par des acquisitions foncières ; les autres travaux n'interviendront pas avant plus d'une vingtaine d'années.

M. le Maire propose à ces riverains, une réunion spécifique pour une présentation et des informations plus détaillées sur ce projet. *A réception de ce compte rendu, cette rencontre est fixée le Vendredi 22 Avril à 17h30, à l'Hôtel de Ville.*

Le projet Foch Sully

M. le Maire indique que la Ville est en lien avec différents investisseurs, et poursuit ses acquisitions. Il précise qu'aucune de ces acquisitions ne se fait par voie de procédure judiciaire, mais avec l'approbation de tous les propriétaires.

Les démolitions débuteront en 2017, et le chantier de construction en 2018. En réponse à une conseillère, M. le Maire répond qu'il n'y aura pas de crèche sur cet espace, puisqu'un projet est en cours, pour répondre à un besoin urgent, de regrouper deux crèches de la ville, celles du Fuyant et celle de la rue Saint Alban, dans l'école Berthelot, elle-même regroupée avec l'école Mulsant.

Les prochaines animations

- Le « ciné plein air ». Au regard des dispositifs « anti attentats », cette animation est en suspens. *A réception de ce compte-rendu, M. le Maire a autorisé la tenue de cet évènement.*
- La chasse aux œufs : des conseillers participeront à cette animation initiée par le Conseil Bords de Loire, ce Lundi 28 Mars sur le Parc de Varennes. L'ensemble de conseillers est invité à prendre part à cette manifestation.
- Réunion « Objectif Ville propre », mercredi 23 Mars à 14h. Des représentants de chaque conseil conduiront une réflexion avec le service propreté de la Ville, en faveur de solutions visant l'amélioration de la propreté en ville.

Questions diverses

- Jardin des Remparts : pourquoi les 3 platanes muriers ont-ils été abattus ? M. Mattern répond que ces arbres présentent la gêne de produire des fruits très tâchant qui tombaient sur les terrasses. Ils seront remplacés par d'autres essences.
- Le panneau 30km/h à l'entrée de la rue Albert Thomas est très mal positionné, car masqué par d'autres panneaux de signalisation. Les services se rendront sur place pour dégager la visibilité de ce panneau.

- Rue de Charlieu, un panneau directionnel est masqué par la pergola. Les services procèderont à la taille des végétaux.
- Quelle est l'utilité des 4 places réservées en face de l'Hôtel de Police Nationale ? M. Bourgeon : elles répondent à un besoin du Commissariat qui en a fait la demande. M. le Maire précise que ces places existaient déjà.
- Une conseillère s'inquiète des « bouchons » que risquent de générer les modifications de circulation autour de la rue Pierre Dépierre et Maréchal Leclerc, dans le cadre du projet Bords de Loire. M. le Maire répond qu'une étude de circulation sur ce secteur est en cours, et des comptages ont débuté.
- M. le Maire informe des prochains travaux de réfection de la Placette Leclerc, à l'intersection de la rue Emile Noirot et de l'Avenue Gambetta.
- Le conseil renouvelle son souhait de disposer d'une maison de quartier en centre-ville.
- La cour de l'ex-immeuble de la caisse d'épargne s'est transformée en décharge publique. La Ville peut-elle intervenir ? Mme Burnichon répond qu'il s'agit d'un espace privé. Dans le cadre de ses missions professionnelles, elle prendra en charge cette problématique.

Fin de séance à 21h.

**Le prochain conseil de quartier Centre
aura lieu Lundi 5 Septembre 2016 à 19h à l'Espace Congrès**

Merci de votre participation.